

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

ORIENTATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 7 avril 2006

relative à la prestation par l'Eurosystème de services en matière de gestion des réserves en euros aux banques centrales de pays n'appartenant pas à la zone euro, aux pays n'appartenant pas à la zone euro et aux organisations internationales

(BCE/2006/4)

(2006/294/CE)

(JO L 107 du 20.4.2006, p. 54)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Orientation (UE) 2018/797 de la Banque centrale européenne du 3 mai 2018	L 136	81	1.6.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/guideline/2006/4/2013-05-24/fra>